

Bambins sous haute sécurité

Un tragique accident a mis en exergue la nécessité d'assurer correctement les enfants en voiture. Une nouvelle réglementation entrera en vigueur dès avril 2010.

Un enfant de trois ans a récemment été éjecté d'une voiture en marche et a perdu la vie après avoir été heurté par le véhicule suivant. Comment cela a-t-il pu se produire? L'enquête est en cours. «Un enfant sur trois ne bénéficie pas des mesures de sécurité adéquates en auto», signale cependant Anton Keller, chef de projet à la division conseil et expertises du TCS à Emmen. Le réflexe essentiel consiste à actionner le verrouillage de sécurité enfant des deux portières arrière. Il est vital que chaque petit passager soit convenablement assuré, soit dans un siège homologué ou, pour les plus âgés, à l'aide d'une ceinture trois points (et sans veste épaisse). Les ceintures peuvent être ouvertes facilement afin de pouvoir libérer les jeunes passagers en cas d'accident. Et pour motiver les enfants, il est bon de les laisser participer au choix des couleurs (plus d'informations et tests: www.infotechtcs.ch).

Nouveautés législatives | Dès le 1er avril 2010, les enfants mesurant moins de 1,50 m devront être installés dans un siège ad hoc jusqu'à 12 ans. Actuellement, la limite est fixée à 7 ans. < hwm

